



Plan de continuité MONCORGE CREATEUR DE JARDINS

Rédigé et validé par le CSE le 25 mars 2020

I- INVENTAIRE DES RISQUES LIES AU COVID 19 :

- **A l'embauche et à la débauche :**

Les risques à l'embauche sont les risques de contact et la promiscuité entre collègues, risques de contact au moment du passage de consignes, risques liés à la promiscuité dans les locaux, risques de contact avec des poignées de portes contaminées, ou autres objets touchés par les collègues. Risques de contact dans les véhicules de chargement après passage d'un collègue, risque de contact par prêt de matériel entre les collaborateurs ou prise d'un matériel commun

- **Sur les chantiers**

Les risques liés au Covid 19 sur les chantiers sont, le contact avec les clients, le contact ou la promiscuité entre collègues, le contact avec des poignées (portail, portillon...) souillées ou le contact avec les outils ou objets échangés entre collègues, la présence ou non d'eau pour le lavage des mains, être en sécurité seuls sur les chantiers

- **Sur la route**

Les risques liés au Covid 19 lors des trajets sont la promiscuité entre les collègues dans les véhicules, prendre un véhicule contaminé, être contrôlé par les forces de l'ordre, avoir un accident ou une panne nous faisant entrer en contact avec une personne susceptible d'être contaminée, l'arrêt dans un commerce sur le trajet, l'échange de véhicules

- **Chez les fournisseurs**

Les risques liés au Covid-19 lors du passage chez les fournisseurs sont la promiscuité voire le contact avec le fournisseur, le contact d'objets contaminés chez le fournisseur (bons d'enlèvement, stylo, fournitures...)

- **Sur le temps de repas**

Les risques liés au Covid-19 lors des repas sont la promiscuité entre collègues lors du repas, l'échange de nourriture, l'utilisation de couverts contaminés

b- Dans les bureaux

Les risques liés au Covid-19 dans les bureaux sont la promiscuité entre les personnes, le contact d'objets souillés, l'accueil de public (clients, fournisseurs), les repas ou cafés en communs,

II- SOLUTIONS EN FACE DE CHAQUE RISQUE

A lire attentivement

- A l'embauche et à la débauche
--

Respecter les gestes barrières dictés par le gouvernement qui vous ont été transmis et affichés le 16 mars, lors du passage au dépôt

Pour limiter la promiscuité entre les collègues, seuls les responsables de chantier et les chefs d'équipes seront tenus de de présenter au dépôt. Le chef d'entreprise validera préalablement la présence de toute autre personne.

L'embauche du binôme se fera directement sur chantier (ou sur un point de RDV) **Il devra en informer son assurance et rendre compte au chef d'entreprise.**

Les échanges et consignes se feront en dehors des locaux.

L'accès dans l'établissement dit être limité (et se fera 1 par 1), il reste possible pour accéder aux toilettes, à l'électroportatif et très ponctuellement dans le local « de production ». **Dans ce cas, les règles sont les suivantes : Entrer par le couloir, le lavage des mains est obligatoire et prioritaire (évier proche de la machine à café).**

Les personnes devront arriver, dans la mesure du possible, en tenue de travail et repartir en tenue de travail pour limiter ce passage dans les locaux.

S'il y a passage au dépôt les collègues doivent garder les distances de sécurité entre eux (2.00 m minimum) s'ils ont besoin de communiquer

Dans la mesure du possible ils sont tenus d'utiliser leur téléphone pour communiquer entre eux,

La prise de consignes doit privilégier le téléphone, les documents seront le plus souvent possible dématérialisés et transmis sur les adresses mail, déposé sur Trello MMS ou par SMS à l'attention des responsables d'équipes

Les rapports de chantier seront réalisés sur l'application pour les chefs d'équipe « soin de jardins ». La saisie « dreamflore » restera déportée, des gants vinyl jetables seront à disposition des RC et CE de création. Elle sera réalisée 1 par 1 dans le local.

A l'embauche toutes les portes de hangar seront ouvertes par le chef d'entreprise ainsi que les portes intérieures

S'il doit y avoir passage en journée pour prendre du matériel toutes les portes intérieures seront ouvertes et si une poignée doit être touchée il convient de se laver les mains

A l'échange ou enlèvement de matériel commun les poignées et organes à toucher à la main seront nettoyés par l'utilisateur au dépôt et à l'enlèvement et les mains lavées après utilisation ou chargement, le matériel commun sera utilisé avec des gants

Pour le chargement : il ne pourra être réalisé uniquement par l'homme de cours et moi-même. Il est demandé au chef d'équipe d'utiliser TRELLO pour informer le plus tôt possible l'homme de cours des besoins en matériaux et matériel.

Après le contact avec un objet commun devant être touché (exemple : pistolet carburant, couvercle de poubelle) il est demandé de se laver les mains (savon ou gel hydroalcoolique), tout en veillant à ne pas porter les mains au visage.

Gel hydroalcoolique en accès libre à l'entrée des deux garages. Il est rappelé qu'une petite quantité suffit à la désinfection.

- Sur la route

Respecter les gestes barrières dictées par le gouvernement qui vous ont été transmis et affichés.

Chaque véhicule sera muni d'un flacon de gel hydroalcoolique, d'un jerrycan et de savon.

Afin de faciliter les actions de chargement chaque soir, l'outil « TRELO » devra être utilisé avec un maximum d'anticipation pour informer l'homme de cours des besoins en matériaux et en matériel. Ceci afin de limiter les activités collectives matinales

Les poignées, volants et pommeaux de vitesse seront désinfectés chaque fin de journée par l'homme de cours ou le chef d'entreprise.

Lors de la perception du véhicule, le chauffeur devra se laver au gel hydroalcoolique avant d'ouvrir la portière. Il s'équipera d'un masque mis à disposition dans le véhicule (fiche d'usage en annexe) durant toute la durée de conduite.

Il devra avoir son autorisation de circulation pour se rendre sur son chantier

Pour limiter la promiscuité en cabine une seule personne par camion sera tolérée

L'embauche sur chantier du binôme se fera par ses propres moyens. (Voir embauche)

Aucun arrêt autre que chez un fournisseur validé par le chef d'entreprise ne sera toléré (pas d'arrêt chez le boulanger, épicerie, ou autre commerce quel qu'il soit...). Les arrêts autres que professionnels se feront en dehors du temps de travail et du temps de trajets chantier

En cas de contrôle par les forces de l'ordre, le justificatif de déplacement professionnel et l'attestation devront être présentés aux forces de l'ordre si possible sans qu'ils ne la touchent sinon porter des gants pour la reprendre et la mettre de côté.

En cas d'accident aucun constat ne sera fait sur place, prenez les coordonnées la plaque d'immatriculation et gardez vos distances requises (2.00 m avec l'autre personne)

Si le véhicule doit être dépanné contactez le chef d'entreprise pour prise de contact avec le dépanneur qui lui passeront les consignes et lors de son arrivée conservez les distances de 2.00 m de sécurité et les mesures nécessaires de port de gants et nettoyage des mains s'il doit y avoir passage de documents entre vous

- **Sur les chantiers**

Respecter les gestes barrières dictés par le gouvernement qui vous ont été transmis et affichés

Les chantiers en monôme vont être privilégiés s'ils peuvent se faire en toute sécurité

Aucun contact avec le client ne devra avoir lieu,

Le client sera prévenu de notre venue et du fait de ne pas entrer en contact avec l'équipe au préalable et vous laisse les accès disponibles.

S'il a des consignes à donner elles se feront par téléphone ou en conservant les distances minimums de 2m.

Il conviendra de prévenir le client une fois arrivé sur le chantier par téléphone, un signe et un sourire à distance valant une poignée de main, éviter de toucher sonnettes, poignées ou porte sans gant ou sans se laver les mains, après contact.

Si le chantier ne peut se faire en monôme pour des raisons de sécurité ou pour des raisons techniques de réalisation les tâches devront se faire un maximum à distance l'un de l'autre, si possible à deux endroits différents du chantier et sinon avec un minimum d'2.00 m entre les personnes

Dans le cas où les collègues ne peuvent pas garder cette distance (exemple port d'une charge à deux) il conviendra de porter un masque, **vous percevrez 10 masques lavables le 30 mars. (Fiche d'utilisation en annexe)**

Dans le cas de passage d'objets entre collègue sur un même chantier (exemple : seau de colle, container de déchets verts...) il conviendra de se laver les mains toutes les deux heures.

Le prêt de matériel sur le chantier est à éviter Le petit matériel collectif seront désinfectés chaque fin de journée.

Un jerrican d'eau est tenu à dispo par camion (penser à le remplir) et 1 savon par personne

Toutes les 2 heures maximum, une pause obligatoire devra permettre d'assurer un lavage de main avec de l'eau savonneuse ou à défaut un gel hydroalcoolique (pour rappel, une faible quantité suffit à la désinfection)

- Chez les fournisseurs

Respecter les gestes barrières dictés par le gouvernement qui vous ont été transmis et affichés

Seuls les fournisseurs validés par le chef d'entreprise devront être visités pour enlèvement, Notre organisation interne doit éviter au maximum les « courses ».

Les bons d'enlèvement ne seront pas pris par le salarié mais envoyés au bureau par mail sur serge@moncorge.fr, le salarié est tenu de refuser tout document remis par le fournisseur,

Les fournitures seront autant que possible chargées par le fournisseur dans la benne du camion,

Il en va de même pour l'enlèvement de matériel chez un réparateur

Les organes de prise en main du matériel de location seront nettoyés avant et après utilisation.

Les distances entre personnes seront de 2.00 m maximum notamment s'il faut entrer dans le magasin

- **Sur le temps de repas**

Respecter les gestes barrières dictés par le gouvernement qui vous ont été transmis et affichés

Le réfectoire d'entreprise sera fermé jusqu'à nouvel ordre

Les repas seront pris en autonomie sur chantier en cabine **(seul)** ou en extérieur

Les repas peuvent être pris en binôme mais en respectant les règles de distance de 2 m minimum entre personnes.

Le lavage des mains avant et après le repas est indispensable

Aucun échange de nourriture et de couvert n'est permis.

Au bureau

Respecter les gestes barrières dictés par le gouvernement qui vous ont été transmis ou affichés

Afin de limiter la promiscuité dans les bureaux les personnes pouvant télétravailler exerceront leur activité en dehors de l'entreprise (domicile) : le poste de comptabilité, le poste de bureau d'étude et le poste d'assistante commerciale se feront en télétravail, tout comme celui des commerciaux,

Il pourra être envisagé de décaler les prises de postes et horaires de travail

Les échanges se feront si possible par téléphone,

Les distances de sécurité entre personnes devront être respectées, minimum 1.50 m.

Toutes les heures au maximum, une pause obligatoire devra permettre d'assurer un lavage de main avec de l'eau savonneuse ou à défaut un gel hydroalcoolique (pour rappel, une faible quantité suffit à la désinfection)

La ventilation des locaux sera réalisée deux fois par jour,

Les repas ne seront pas pris en commun

Le facteur déposera le courrier dans la boîte au lettre et colis et courrier seront relevés par le chef d'entreprise qui ouvrira le courrier et se lavera les mains après ouverture, il transmettra les informations des courriers après les avoirs dématérialisés et ventilés sur l'arborescence « MONCORGE ET NOUS ».

Les courriers devant être conservés seront placés en quarantaine.

Les locaux seront fermés au public et les transmissions d'information avec les clients se feront par mail ou téléphone.

Les livreurs seront interdits d'accès aux locaux, la procédure de livraison sera affichée sur la porte de l'accueil : L'homme de cours sera le seul contact, il signera, scannera le BL et le jettera, se lavera les mains.

Les portes intérieures resteront un maximum ouvert afin de limiter les contacts avec les poignées, à chaque contact avec une poignée les mains devront être lavées

Chaque poste de travail sera affecté à une seule personne, ainsi que son matériel propre (bureau, chaise, ordinateur, calculette...). **Une trousse personnelle sera remise à tous ceux susceptible de rédiger un écrit, les pots à crayon sont proscrits.**

L'utilisation de matériel commun ou d'objets susceptibles d'avoir été contaminé (photocopieur, interrupteurs, poignées, micro-onde, ramette de papier, dossier, classeur, poubelle...) sera suivi d'un lavage précautionneux des mains

Utiliser les poubelles individuelles pour vider les papiers ou jeter les déchets.

LES FICHES SECURITE ET EPI

Elles sont développées ci-dessus, sur le document.

- Fiches Organisation embauche-débauche-passage au dépôt et chargement déchargement
 - Fiches consigne chez le fournisseur,
 - Fiche circulation trajet chantier
 - Fiche travail sur chantier
 - Fiche travail au bureau
- Listing des EPI complémentaires par personne (Un rouleau de, gel, savon, jerrican, gant + masque lavable (10u))
- Listing des EPI complémentaires par véhicule (savon, jerrican, gel hydroalcoolique, masque lavable (2u/jour))

Annexes jointes :

- . Questionnaire en vue de la reprise du travail (à retourner par mail rempli et signé)
- . Fiche d'utilisation du masque
- . Consignes pour retour au domicile

La direction : David Moncorgé, le 26 mars

Plan de continuité MONCORGE CREATEUR DE JARDINS

Rédigé et validé par le CSE le 25 mars 2020

J'atteste avoir pris connaissance du contenu de ce plan (page 1 à 13) et je m'engage à me tenir à ces nouvelles disposition dès la date de reprise, fixée le 30 mars :

Le salarié :

Signé et retourné par mail le :

ANEXES

QUESTIONNAIRE EN VUE DE LA REPRISE DU TRAVAIL

<u>Ma situation personnelle</u>	Je Confirme
A ce jour je ne présente aucun symptôme lié au CORONAVIRUS (fièvre, courbatures etc.)	<input type="checkbox"/>
Je n'ai pas été en contact direct avec des personnes ayant officiellement déclaré la maladie	<input type="checkbox"/>
J'ai été informé des mesures mises en œuvre par mon employeur	<input type="checkbox"/>

<u>Consignes des « gestes barrières »</u>	J'accepte
Je respecte une distance de 1.5 à 2 m minimale de toutes personnes (Collègues, Clients, etc...)	<input type="checkbox"/>
Je ne serre plus la main, ni j'embrasse	<input type="checkbox"/>
Je me lave les mains (un jerrican d'eau et du savon sera mis à votre disposition)	<input type="checkbox"/>
Je tousse et j'éternue dans mon coude	<input type="checkbox"/>
J'utilise des mouchoirs à usage unique	<input type="checkbox"/>
Je ne mets pas mes mains à la figure (bouche, nez, œil)	<input type="checkbox"/>

<u>Règles internes</u>	J'accepte
Les instructions de la journée seront transmises le matin à l'extérieur des bureaux	<input type="checkbox"/>
Une seule personne dans chaque véhicule : - l'un conduit le véhicule équipé de l'entreprise, pour se rendre sur les chantiers, fournisseurs, etc.. - l'autre le suit avec son propre véhicule (il sera dédommagé selon les règles des impôts et l'assurance sera prise en charge par la Société)	<input type="checkbox"/>
Chaque salarié se sert de ses propres outils et ne les permute pas avec ceux de son collègue	<input type="checkbox"/>
J'utilise les gants de travail (non jetables)	<input type="checkbox"/>
Les Clients seront prévenus auparavant : - ils auront accepté votre mission du jour - ils s'engagent à respecter scrupuleusement les consignes de sécurité sanitaire	<input type="checkbox"/>

J'accepte la reprise du travail dans ces conditions	J'accepte <input type="checkbox"/>
---	--

Fait à ..., En deux exemplaires originaux, Le

**Pour la Société,
Monsieur ... (*)**

**Le Salarié
Monsieur (*)**

() Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et Approuvé ».*

Ce produit ne se substitue pas aux masques normalisés (FFP1, FFP2, IR, IIR)

FICHE TECHNIQUE

MASQUE DE CONFINEMENT

Dans le contexte de crise sanitaire majeure associée à une pénurie de masques, nos masques proposés sont une alternative à l'absence de masques ou à un masque confectionné par soi-même. Nos masques ne prétendent pas se substituer aux masques normalisés.

Composition : 51% Polyester, 48% Coton, 1% Élasthanne.

Masque fait d'un tissu multicouche lavable composé de :

- 2 couches de polyester/coton,
- 1 couche molletonnée de polyester texturé « gonflant »,
- 1 bande élastique de chaque côté du masque,
- 1 poche supérieure pour accueillir une tige métallique (non fournie) pour un maintien sur le nez optimal. Un trombone déplié peut facilement s'insérer dans le haut du masque puis être déformé afin que le masque épouse la forme du nez et soit maintenu plaqué contre le visage.

Poids tissu : 260 g/m² ; dimensions : environ 23 x 12 cm ; épaisseur : 6 mm

Conditions d'utilisation et d'entretien :

- Repassage rapide à la vapeur (110°C max) à 2 cm au dessus du masque pour rétracter les élastiques après la découpe du masque.
- Laver à 60°C, cycle court (entre 45 et 60 min), essorage fort (entre 1200 et 1400 tr/min), avec détergent classique avant la première utilisation et après chaque utilisation (dès qu'il est retiré ou bien au bout de 4h d'utilisation continues maximum). Repassage à 110°C si nécessaire à cause du retrait.
- Laisser sécher à l'air, à plat ou suspendu (pas de sèche-linge).
- Se laver les mains minutieusement avec du savon ou du gel hydroalcoolique avant chaque manipulation du masque. Les gestes barrières restent primordiaux (éviter au maximum de se toucher le visage notamment).
- Attention à ne pas altérer ou modifier le masque lors de sa découpe et son usage.

Durée de vie prévue du masque : 10 lavages = 10 utilisations.

Consignes pour le retour au domicile

En rentrant au domicile :

Si possible avant de rentrer au domicile :

- Enlever le masque et le mettre dans une poubelle à pédale pour éviter de la toucher
- Déposer dans une caisse en plastique les objets de la journée qui ont été touchés (clés, portefeuille, téléphone portable, ...) et les désinfecter*
- Enlever les chaussures sans les toucher si possible (laisser à l'extérieur de la maison)
- Enlever les vêtements dans lesquels vous auriez toussé ou qui auraient pu être en contact avec des projections de gouttelette contenant le virus. Les mettre dans un sac plastique à l'extérieur pour nettoyage
- Si possible se laver les mains à l'extérieur ou se désinfecter les mains avec du gel hydroalcoolique

En rentrant dans la maison,

- Eviter le plus possible de toucher des objets ou des surfaces.
- Ne pas avoir de contact physique avec les familles
- Mettre les vêtements de la journée dans un sac séparé du reste du linge de la maison
- Prendre une douche (en lavant cheveux et barbe)

Autres consignes pour la maison :

- Désinfecter les poignées de portes, sanitaires...télécommande. Tout ce qui est touché par les membres de la famille fera l'objet d'une décontamination régulière. *

*Désinfection au moyen d'un produit désinfectant/détergent. Un protocole de désinfection est disponible, consulter la fiche dédiée.

Ce document est une première version travaillée selon les consignes du gouvernement français au moment de sa rédaction.

Comme tout document lié aux conditions de travail d'une entreprise, il doit être retravaillé et adapté à la situation propre de l'entreprise concernée, son contenu est soumis à la responsabilité du chef d'entreprise.